

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 92/2014

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Approbation compte rendu de séance du
comité syndical du 16 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité syndical du 16 Juin 2014 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI l'exposé de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte rendu du comité syndical du 16 Juin 2014 ainsi présenté

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Information sur décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUZ - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président donne information au comité syndical des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT :

- **Décision N° 15.2014** - Approbation Avenant N°1 au marché de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage du SIVOM de la SAUDRUNE - SMAGV 31 MANEO portant sur des modifications de l'article 4.7 du CCTP et complément dans l'article 5 du CCTP. Ces dispositions concernent la gestion administrative des aires et leur occupation, ainsi que la régie et la mission du mandataire sous-régisseur.
- **Décision N° 16/2014** - Attribution marchés d'essais de garantie de la station d'épuration de Saint clar de Rivière. **Lot 1** Mesure de qualité des effluents et des boues déshydratées : IRH pour un montant de 5 030.00 €HT - **Lot2** Mesure de la qualité de l'air : IRH pour un montant de 4 350.00 €HT - **Lot 3** Mesure de bruit : Bureau Véritas pour un montant de 1 990.00 €HT

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :**RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995 vient compléter la loi n° 95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Le décret n° 95-635 du 06 Mai 1995 a donc pour objectif de préciser les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports.

Le Président du syndicat est donc tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'activité au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ce rapport doit être adressé à Monsieur le Préfet.

Les communes membres du syndicat devront présenter ce rapport à leur propre conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, conformément à l'article L 1411-13 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les quinze jours suivant son adoption en conseil municipal. Le public est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article 5 du décret n° 95-635).

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le président présente également le bilan d'activité du syndicat accompagné du compte administratif 2012.

Monsieur le Président peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à sa demande, soit à celle du conseil municipal. Ce rapport doit être communiqué par chaque maire au conseil municipal lors d'une séance publique, au cours de laquelle les délégués de chaque commune peuvent être entendus.

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2013.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le bilan d'activités 2013 du SIVOM de la SAUDRUNE
- De prévoir la diffusion aux communes membres de ce document dans les conditions énoncées ci-dessus

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :**Approbation du Règlement Intérieur**

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

En application des articles L 5211-1 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, les établissements de coopération intercommunale comportant une collectivité de 3500 habitants et plus, doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois de l'installation du comité syndical.

Le règlement doit obligatoirement fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaires visées à l'article L 2312-1 du CGCT
- les conditions de consultation des projets de contrat ou de marchés prévues à l'article L 2121-12 du CGCT
- les règles de représentation et d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales instituées par l'article L 2121-19

Le Président présente au comité syndical le document portant sur le règlement intérieur .

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur ainsi présenté,
 - de donner pouvoir au Président pour veiller à la bonne exécution de ce règlement et à l'application de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

**Admission en non valeurs sur exercices de
2007 à 2012**

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU - Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL - Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT - Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE - Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI - Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO - Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président informe les Membres du Comité que la Trésorière de Muret a établi en vue d'une demande d'admission en non valeurs, un état des restes à recouvrer au titre des années de 2007 à 2012 sur les budgets Assainissement, Déchets et Eau Potable se décomposant comme suit :

- Budget Assainissement pour 27 615,06 €
- Budget Déchets pour 1 582,28 €
- Budget Eau Potable pour 11 473,29 €.

OUI L'exposé de son Président, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Trésorier syndical et d'admettre en non valeurs les sommes irrécouvrables sur les budgets précités.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du comité syndical

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

**Approbation contrat de prêt auprès du
Conseil Général de la Haute Garonne pour
l'acquisition d'un broyeur**

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président informe le comité syndical de la décision de la commission permanente du 16/04/2014 du CG31 portant sur l'attribution d'un prêt sans intérêt pour l'acquisition d'un broyeur destiné à la plateforme de compostage de déchets verts.

Le montant du prêt représente un montant de 75 000.00 € soit 50% de la dépense retenue. (10 annuités constantes de 7 500.00 €).

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'Autoriser le Président à signer le contrat de prêt avec le Conseil Général de la Haute Garonne aux conditions ci-dessus énoncées
- de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition de ce matériel

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Création d'un Comité Technique placé au sein du SIVOM de la SAUDRUNE, fixation du nombre de représentants du personnel et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Le Président précise aux membres du Conseil syndical que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Les missions du Comité technique sont définies dans l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il es consulté pour avis sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les comités techniques sont également consultés sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information des comités techniques.

Lors du prochain renouvellement des comités techniques, qui aura lieu en décembre 2014, le SIVOM de la saudrone est concerné par ces dispositions et est tenu de mettre en place ce comité.

Le Comité Technique est composé du collège des représentants des collectivités et du collège des représentants du personnel, avec des membres titulaires et un nombre égal de suppléants.

Les représentants titulaires et suppléants de collectivité sont désignés par le Président parmi les membres des organes délibérants des collectivités. Ils forment avec le Président, président de droit du Comité Technique, le collège des représentants des collectivités. Leur nombre ne peut être supérieur au nombre des représentants du personnel.

Les représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Technique seront élus lors d'élections professionnelles se tenant le 4 décembre 2014.

Pour la mise en place de ce comité, le conseil syndical doit :

- fixer à un nombre compris entre 3 et 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.T,
 1. décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel

ou

- décider de ne pas instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus inférieur à celui des représentants du personnel,
- décider du recueil ou du non-recueil de l'avis des représentants des élus, en effet l'avis des représentants du personnel est obligatoire mais celui des représentants des élus est désormais facultatif.

Je vous informe que la consultation des organisations syndicales a été réalisée avant le 22 Septembre 2014, ainsi que la réglementation le prévoit préalablement à la mise en place du C.T.

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, je vous propose de :

- fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du C.T.

DELIBERATION

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Vu le Décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatifs aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales modifiant le décret n° 85.565 du 30 mai 1985,

Considérant que l'effectif des agents du SIVOM de la SAUDRUNE atteint 50 agents,

Il est proposé au conseil syndical du SIVOM de la SAUDRUNE la création d'un Comité Technique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- DECIDE la création d'un Comité Technique au sein du SIVOM de la SAUDRUNE selon les modalités suivantes :

- le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 3, nombre égal à celui des représentants suppléants du personnel,
- le paritarisme numérique est maintenu au sein du comité et par conséquent, le nombre des représentants titulaires des élus, nombre égal à celui des représentants suppléants des élus, est également fixé à 3,
- l'avis des représentants des élus sera recueilli lors des réunions du C.T.,

- CHARGE Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

Ou

- à (nombre de voix) pour 37

- à (nombre de voix) contre 0

- à (nombre) abstention 0

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 99/2014

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Création et composition d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) placé au sein du SIVOM de la SAUDRUNE, fixation du nombre de représentants et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Le Président précise aux membres du Conseil syndical que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique et qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) soient créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Lors du prochain renouvellement des comités techniques, qui aura lieu en décembre 2014, le SIVOM de la SAUDRUNE est concerné par ces dispositions et est tenu de mettre en place ce comité.

Le C.H.S.C.T. comprend :

- des représentants des élus désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou des agents de la collectivité (durée du mandat correspondant au mandat électoral),
- des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales après les élections professionnelles organisées en décembre prochain concernant les comités techniques (durée du mandat : 4 ans).

Le C.H.S.C.T. a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents,
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Le C.H.S.C.T. est consulté sur :

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail,
- les projets d'introduction de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents,
- les projets relatifs à la remise ou au maintien au travail des accidentés ou des travailleurs reconnus handicapés, en particulier, sur l'aménagement des postes de travail, sur les mesures destinées à permettre le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Pour la mise en place de ce comité, le conseil syndical doit :

- fixer à un nombre compris entre 3 et 5, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.H.S.C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel

ou

- décider de ne pas instaurer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus inférieur à celui des représentants du personnel,
- décider du recueil ou du non-recueil de l'avis des représentants des élus, en effet l'avis des représentants du personnel est obligatoire mais celui des représentants des élus est désormais facultatif.

Je vous informe que la consultation des organisations syndicales a été réalisée avant le 22.09.2014, ainsi que la réglementation le prévoit préalablement à la mise en place du C.H.S.C.T.

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, je vous propose de :

- fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au C.H.S.C.T.,
- décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des élus égal à celui des représentants du personnel,
- recueillir l'avis des représentants des élus, lors des réunions du C.H.S.C.T.

DELIBERATION

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
Vu le Décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatifs aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales modifiant le décret n° 85.565 du 30 mai 1985,
Vu le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Considérant que l'effectif des agents du SIVOM de la SAUDRUNE atteint 50 agents,

Il est proposé au conseil syndical du SIVOM de la SAUDRUNE la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- DECIDE la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au sein du SIVOM de la SAUDRUNE selon les modalités suivantes :

- le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à 3, nombre égal à celui des représentants suppléants du personnel,
- le paritarisme numérique est maintenu au sein du comité et par conséquent, le nombre des représentants titulaires des élus, nombre égal à celui des représentants suppléants des élus, est également fixé à 3,
- l'avis des représentants des élus sera recueilli lors des réunions du C.H.S.C.T.,

- CHARGE Monsieur le Président de désigner, par arrêté, les membres représentants titulaires et suppléants des élus.

Adoptée à l'unanimité des membres présents,

Ou

- à (nombre de voix) pour 37
- à (nombre de voix) contre 0
- à (nombre) abstention(s) 0

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 100/2014

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Création de postes

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à la création des postes énoncés ci- après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps Complet - 35 heures/semaine
1	Technicien	Temps Complet - 35 heures/semaine
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Temps Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'un poste de technicien et d'un poste d' Adjoint technique 2^{ème} classe
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

- Décision modificative N° 1 Budget PRINCIPAL2014

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la décision modificative N° 1 du Budget principal 2014, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 023 - 816 : Virement à la section d'investissement	336 000,00 €	
R 722 - 816 : Production immobilisée		336 000,00 €
Total	336 000,00 €	336 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 2135 - 71 : Installations générales	1 100,00 €	
D 2135 - 524 : Installations générales	1 300,00 €	

D 2313 - 411 : Immos en cours-constructions	- 2 400,00 €	
D 1641 - 020 : Emprunts	- 94 000,00 €	
D 16873 - 020 : Dettes envers le département	94 000,00 €	
D 45813 - 822 : Dépenses voirie Lamasquère	- 500 000,00 €	
D 45814 - 822 : Dépenses voirie Roques	500 000,00 €	
D 2135 - 816 : Installations générales	336 000,00 €	
R 021 - 816 : Virement de la section de fonctionnement		336 000,00 €
Total	336 000,00 €	336 000,00 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget principal 2014 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
 De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

- En exercice :	49
- Présents :	30
- Procurations :	7
- Absents :	19
Ayant pris part au vote : 37	

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

- Décision modificative N° 1
Budget EAU 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la décision modificative N° 1 du Budget Eau 2014, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 021 - Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	
R 722 - Production immobilisée		200 000,00 €
Total	200 000,00 €	200 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 21531 - Réseau adduction eau potable	200 000,00 €	
D 2051 - Logiciels	4 000,00 €	

D 2315 - Immobilisations en cours	36 000,00 €	
R 2315 - Immobilisations en cours		40 000,00 €
R 021 - Virement section exploitation		200 000,00 €
Total	240 000,00 €	240 000,00 €

-

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N° 1 du budget EAU 2014 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
 De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

- Décision modificative N° 1
Budget ASSAINISSEMENT 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la décision modificative N° 1 du Budget Assainissement 2014, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6541 - Créances admises en non valeurs	28 000,00 €	
D 673 - Annulation titres sur exercices antérieurs	- 28 000,00 €	
D 6378 - Autres taxes et redevances	181 000,00 €	
D 023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	
R 722 - Production immobilisée		30 000,00 €
R 706121 - Redevance modernisation réseau collecte		181 000,00 €
Total	211 000,00 €	211 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D 1641 - Emprunts	- 7 000,00 €	

D 1687 - Autres dettes	7 000,00 €	
D 21532 - Réseau assainissement	30 000,00 €	
R 021 - Virement de la section de fonctionnement		30 000,00 €
Total	30 000,00 €	30 000,00 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N°1 du budget ASSAINISSEMENT 2014 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 104/2014

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

- Décision modificative N° 1
Budget DECHETS 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la décision modificative N° 1 du Budget Déchets 2014, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D 6021 - Matières consommables	70 000,00 €	
D 6541 - Créances admises en non valeurs	1 600,00 €	
D 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	- 1600,00 €	
R 7088 - Autres produits activités annexes		70 000,00 €
Total	70 000,00 €	70 000,00 €

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative N° 1 du budget DECHETS 2014 ainsi présentée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 105/2014

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Approbation convention de groupement de commande /Fourniture d'énergie

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'article 8 du code des marchés publics portant sur les dispositions de mise en place d'un groupement de commandes, les collectivités publiques concernées par ce groupement de commandes souhaitent s'organiser afin :

- De répondre aux besoins de leurs services pour toutes les prestations liées à la fourniture d'énergie
- De respecter le Code des marchés publics
- D'optimiser les coûts

Un projet de convention est donc présenté pour constituer ce groupement de commandes dans le domaine de la fourniture d'énergie entre les communes de Frouzins, Seysses, Saint clar de rivière et Lamasquère qui ont répondu favorablement à notre consultation.

La convention définit les conditions tant techniques que financières, pour lesquelles les parties s'engagent à financer, à hauteur de leurs besoins et au terme de la procédure de consultation, le marché correspondant aux fournitures de gaz et d'électricité.

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention du groupement de commandes susvisée

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Annulation délibération du 30 Septembre 2013 - N ° 108 /2013 - portant sur le choix du terrain destiné à recevoir le projet de crématorium

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUNBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que par délibération du 30 Septembre 2013, le bureau syndical avait approuvé le choix du terrain situé à SEYSSSES lieu dit « FOURQ » pour l'implantation du projet de crématorium.

Compte tenu des caractéristiques du bien dont la superficie s'avère insuffisante pour recevoir ce projet et également pour des raisons économiques et environnementales, ce projet d'acquisition est abandonné.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision d'abandonner le projet d'acquisition du terrain ci-dessus nommé
- d'annuler la délibération du 30 Septembre 2013

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 7

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Approbation du principe de délégation de service public pour l'activité funéraire - création d'un crématorium et d'un site cinéraire

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2012, le SIVOM de la SAUDRUNE est autorisé à étendre son périmètre de compétence au groupe de compétences funéraires, dont la création et la gestion de crématorium, projet qui a été retenu compte tenu des besoins recensés sur notre territoire ;

Vu les délibérations respectives des communes de Frouzins, Seysses, Labastidette et Saint clar de rivière optant pour l'adhésion à cette compétence ;

Vu le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu le 16 décembre 2013 avec la société « pour en savoir plus » pour une mission d'assistance pour la faisabilité, la définition du mode de gestion et de construction et la mise en œuvre et le suivi de la procédure de réalisation du crématorium ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion du 20.02.2014 portant sur le projet de réalisation d'un contrat de délégation de service public pour la construction, le financement et l'exploitation du projet de crématorium,

Vu l'avis de la commission réunie le 8 Septembre 2014 portant modification du choix foncier initial pour des raisons économiques et environnementales, vers un terrain appartenant au SIVOM de la SAUDRUNE situé Chemin du Massonné à SEYSSES,

Le Président propose à l'Assemblée de retenir le principe de délégation de service public et de privilégier un savoir faire et une technicité dans ce domaine tout en maintenant un service public.

Le contrat de délégation porterait sur la construction, le financement et l'exploitation de ce service pour une durée de 30 ans.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de délégation de service public par voie de concession pour les missions qui seront définies par contrat au délégataire pour assurer la conception, le financement, la construction et la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire pour une durée de 30 ans
- d'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice : 49

- Présents : 30

- Procurations : 6

- Absents : 19

Ayant pris part au vote : 25

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Convention d'entente avec la communauté de communes AXE SUD pour le traitement des déchets verts

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Eu égard à la teneur du sujet mis à l'ordre du jour, le Président propose de donner la parole à Monsieur Serge GORCE, Maire de LABASTIDETTE.

Mesdames et Messieurs les délégué(es) étant également élu (es) à la communauté Axe sud ne prennent pas part au vote, sont nommé(s) : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Jean Paul MERCANTI - Alain PACE - Alain AUBERT - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP -

Exposé de Monsieur GORCE :

Un projet de convention d'entente entre la Communauté de communes Axe Sud et le SIVOM de la SAUDRUNE a été établi conjointement entre nos deux Etablissements, afin de mutualiser nos moyens pour la réalisation de nos compétences respectives d'élimination et de valorisation des déchets issus d'un territoire commun.

Le SIVOM de la Saudrune prendra en charge :

- Le traitement des déchets verts de la communauté de communes Axe sud en apport pour le traitement des boues d'assainissement par le SIVOM,
- Le traitement du bois pour l'alimentation d'un réseau de chauffage à énergie renouvelable qui équipe les installations de la Communauté de Communes.

En contrepartie des frais engagés, la Communauté de Communes Axe SUD s'acquittera du remboursement des charges liées au traitement des déchets.

Le Président de séance propose à l'Assemblée :

- d'approuver la convention d'entente entre la Communauté de Communes Axe Sud et le SIVOM de la SAUDRUNE pour le traitement des déchets verts
- de l'autoriser à signer ce document conjointement au Président de la Communauté de communes Axe Sud

Nombre de voix exprimé : 26

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, le comité syndical décide :

- d'approuver la convention d'entente entre la Communauté de Communes Axe Sud et le SIVOM de la SAUDRUNE pour le traitement des déchets verts
- de l'autoriser à signer ce document conjointement au Président de la Communauté de communes Axe Sud

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire de Labastidette
Délégué du SIVOM DE LA
SAUDRUNE
Serge GORCE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 109/2014

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Procurations : 7
- Absents : 19
Ayant pris part au vote : 37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

Convention d'autorisation emprise RD avec le CG31 -Demande de subvention au CG31 FR14VRD01- FROUZINS Avenue du Chêne vert RD68C /Travaux de ralentisseurs sur chaussée

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président expose aux Membres du bureau syndical qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de la réalisation dans les emprises routières départementales de travaux de pose de ralentisseurs sur chaussée.

Après avoir préalablement exposé que sur un plan général :

«Les opérations d'investissement réalisés dans les emprises des routes départementales qui ont pour but d'assurer la sécurité et la commodité du passage des usagers de l'infrastructure routière autres que automobilistes, relèvent d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. En application de l'article 23 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales (n° 2004-809 du 13 août 2004), l'établissement public Maître d'ouvrage bénéficie pour ces dépenses d'investissement des attributions du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), sous réserve d'avoir préalablement signé avec le Département une convention précisant les équipements à réaliser, le programme technique et les engagements financiers de chacun ».

Etant précisé que l'objet de la présente convention est de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération sur l'emprise de :

- FR14VRD01- FROUZINS Avenue du Chêne vert RD68C / Travaux de ralentisseurs sur chaussée

Montant H.T : 57 216.00 €
T.V.A : 11 443.20 €
Montant T.T.C: 68 659.20 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de prévoir les crédits nécessaires pour assurer le financement de ces travaux
- de solliciter l'aide financière du Département
- d'habiliter son Président à signer cette convention avec le CONSEIL GENERAL de la HAUTE GARONNE et à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

- En exercice :	49
- Présents :	30
- Procurations :	7
- Absents :	19
Ayant pris part au vote :	37

Date de la convocation : 10.09.2014

OBJET :

**Indemnité des Elus - Erreur matérielle
délibération du 19 mai 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt deux Septembre à dix sept heures trente, le comité syndical du syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND - Guy BERMOND - Marie Christine MORINEAU - Roger MAUREL - Jérôme LAFFON - Pierre BISARO - François JACQUES - Serge GORCE - Gérard POUSSOU Mireille EYLER - Yvette JEAN MARIE - Jean Paul MERCANTI - Stéphane CAZAUX - Hervé RIGAL Josiane TASSELLI - Guy BOUZI - Mona LARDE - Christian CHATONNAY - Alain MICHON - Etienne GASQUET - Andrée CARDONA - Annie SUD - Jean Pierre PAVAN - Alain PACE - Alain AUBERT Dominique ALM - Andrée ESCAICH - Jérôme BOUTELOUP - Olivier REYNAUD - Régis BONNES

ABSENTS : MM Alain CHALEON - Aurélien ANDREU SEIGNE - Jacques LAFORGUE - Pierre Louis BOUE Antoine BARREIRA - Virginie EJARQUE - Thierry SUAUD - Gérard MONTAUT - Dominique NITOUMBI Jean Paul ARBEY - Annie BOUISSOU - Sébastien LERY - Patrick EYNARD - Jérôme PACHECO - Michel PASDELOUP - Geneviève FABRE - Dominique COQUART - Jean Louis MANENS - Didier TEIXEIRA

PROCURATIONS : Alain CHALEON à François JACQUES - Jacques LAFORGUE à Jean Pierre BISARO Thierry SUAUD à Mona LARDE - Gérard MONTAUT à Guy BOUZI - Jean Paul ARBEY à Christian CHATONNAY - Geneviève FABRE à Alain PACE - Jean Louis MANENS à Olivier REYNAUD

Monsieur le Président indique que par délibération du 19 mai 2014 le comité syndical a statué sur les indemnités au Président et aux Vice Présidents.

Une erreur de retranscription s'étant produite dans le tableau récapitulatif (première ligne), faisant apparaître par erreur le pourcentage et l'indemnité étant destinés au Président, au premier vice président, le tableau rectifié en bonne et due forme est le suivant :

VICE PRESIDENCES		DELEGATIONS	Taux/IB	Brut mensuel	Ecrêtement
Alain PACE	1er VICE PRESIDENT	DISTRIBUTION EAU POTABLE	7.45%	283.11 €	Non
Guy BOUZI	2EME VICE PRESIDENT	AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	7.45 %	283.11 €	Non

Stéphane CAZAUX	3EME VICE PRESIDENT	RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7.45 %	283.11 €	Non
Jean Paul ARBEY	4EME VICE PRESIDENT	VOIRIE	7.45 %	283.11 €	Non
Guy BERMOND	5EME VICE PRESIDENTE	PATRIMOINE (gendarmeries- douanes)	7.45 %	283.11 €	Non
Gérard POUSSOU	6EME VICE PRESIDENT	MARCHES PUBLICS	7.45 %	283.11 €	Non
Etienne GASQUET	7EME VICE PRESIDENT	TRAITEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7.45 %	283.11 €	Non
Marie Christine MORINEAU	8EME VICE PRESIDENTE	PRODUCTION EAU POTABLE	7.45 %	283.11 €	Non
Alain AUBERT	9EME VICE PRESIDENT	FINANCES ORDONNATEUR DU SYNDICAT	7.45 %	283.11 €	Non
Geneviève FABRE	10EME VICE PRESIDENTE	ACTIVITE FUNERAIRE	7.45 %	283.11 €	Non
Thierry SUAUD	11EME VICE PRESIDENT	COMMUNICATION	7.45 %	283.11 €	Non

Le comité syndical a pris acte de cette régularisation.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 26 septembre 2014
De la Publication le : 26 septembre 2014

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND